

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
 Imprimerie Suisse Catholique
 Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse	Fr. 2.50	6.—	10.—	19.—
Etranger	4.—	10.—	19.—	35.—

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 10 centimes.
 Compte de chèque postal 114 54

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
Publicitas
S. A. SUISSE DE PUBLICITE
 Rue SAINT-PIERRE
 Fribourg

PRIX DES ANNONCES

Canton	1 ^{re} insertion 30 cent.	la ligne
Suisse	les suivantes 15 "	
Etranger	25 "	
Belgique	35 "	

ou sur espèce

Nouvelles du jour

Renonciation conditionnelle à l'extradition des Allemands inculpés.

La France et le grand-duché de Luxembourg.

Le texte de la réponse de l'Entente à l'Allemagne au sujet des Allemands inculpés de violations des lois et coutumes de la guerre ne modifie pas le sens du résumé qui en a été donné. Les Alliés, y est-il dit, ont examiné attentivement la note allemande, du 25 janvier, exposant les graves conséquences politiques et économiques qu'aurait la mise en œuvre des dispositions des articles 228 et 230 du traité de paix, relatifs à ces violations. L'Entente prend acte du projet du gouvernement allemand de juger les inculpés, mais elle se réserve d'apprécier si la procédure qui sera appliquée par l'Allemagne assure vraiment le cours de la justice ou si elle n'aura pas pour effet de soustraire les coupables au châtiment. Dans le second cas, les Alliés reprendront les procès. Quoi qu'il en soit, l'Entente communiquera à l'Allemagne le détail de l'accusation pour chaque inculpé.

M. Poincaré a voulu que le dernier acte de sa présidence fût la remise de la croix de guerre à la ville de Verdun. Il était donc, hier lundi, dans la ville héroïque. Dimanche, il se trouvait à Thionville, pour une cérémonie pareille, et cette journée avait été choisie pour la réconciliation officielle de la France et du Luxembourg. On avait concerté une rencontre entre la grande-duchesse de Luxembourg et le président de la République française dans cette ville de Thionville, à proximité de la frontière luxembourgeoise. La grande-duchesse Charlotte, accompagnée du prince consort Félix de Parme, s'y est rendue, et, au déjeuner, M. Poincaré a prononcé, de mémoire, les paroles suivantes :

Madame,
 Je suis très reconnaissant à Votre Altesse royale d'être venue aujourd'hui à Thionville et d'avoir ainsi donné à la France une nouvelle preuve des sentiments d'amitié qu'a pour elle le peuple luxembourgeois.
 Je saisis avec joie cette occasion de vous assurer que le gouvernement de la République a la ferme intention de travailler d'accord avec vous à fortifier les excellentes relations qui existent si heureusement entre nos deux pays et aussi entre eux et leur commune voisine la Belgique.
 Je lève mon verre en l'honneur de Votre Altesse royale et de Son Altesse Royale le prince Félix.
 Je bois à la prospérité du Luxembourg.
 La grande-duchesse a lu le toast suivant :

Je suis heureuse d'accepter aujourd'hui l'hospitalité de la ville de Thionville, à laquelle nous rattachent depuis des siècles tant d'affinités et tant de liens d'amitié.
 Monsieur le président, en vous remerciant de tout cœur des paroles amicales que vous venez de m'adresser, je tiens à vous dire l'infinie reconnaissance que mon peuple et moi conservons à la noble nation française, qui, avec le concours de ses glorieux alliés, a libéré notre territoire de l'invasisseur étranger.
 Laissez-moi vous dire encore, monsieur le président, toute l'admiration que nous vouons à la France victorieuse, fidèle à ses chevaleresques traditions, protectrice des nations faibles et opprimées, qui, au prix de sacrifices inouïs et grâce à son incomparable armée, conduite par des chefs dignes de tels soldats, a si vaillamment rétabli le règne de la justice, du droit et de la liberté des peuples.
 Je suis convaincue que la vieille et profonde sympathie qui unit le Luxembourg, la France et la Belgique, et qui va désormais s'approfondir sans entraves, deviendra pour les trois pays une source de sécurité, de prospérité et de bien-être matériel et moral.
 Je lève mon verre en l'honneur de M. Poincaré. Je bois à la grandeur, à la gloire et à la prospérité de la France.

Luxembourg, on se jure très ami de la France pour être certain de pouvoir rester plus librement luxembourgeois.
 On en est l'alliance défensive projetée entre l'Angleterre, la France et l'Italie? L'autre jour, répondant à une question qui lui avait été posée par le député Cicotti, M. Nitli a déclaré très nettement qu'il n'avait pris aucun engagement au nom de l'Italie. « Sur ce point, écrit l'Italia de Milan, nous sommes absolument opposés à la conclusion de n'importe quelle alliance militariste, et nous pensons là-dessus comme la très grande majorité des Italiens. On aurait tort, à Paris, d'interpréter cet état d'esprit comme un signe d'hostilité; il n'est que la manifestation de la conception nouvelle que les Italiens ont de la politique internationale. »

Le comte Apponyi, dont on avait fait entendre qu'il pourrait bien être appelé à ceindre la couronne de Hongrie, vient de déclarer qu'il ne voit pas de meilleure solution de la question du trône que l'appel du général Horthy aux fonctions de chef de l'Etat.
 Le général Horthy est l'homme qui a fait le coup d'Etat dans lequel le régime bolchéviste a été renversé. L'armée hongroise, qu'il a reconstituée, lui est passionnément dévouée.

Il ne faut pas accueillir à la légère les nouvelles annonçant que des élections générales sont imminentes en Angleterre et que M. Lloyd George démissionnera si les élections complémentaires prochaines tournent contre la coalition. L'attitude du premier ministre sera influencée par celle du Parlement mais il est peu probable que M. Lloyd George consulte la Chambre avant l'examen du budget.

Les premières volutions de la Chambre, qui vont avoir lieu au début de la présente session, montreront vite s'il existe vraiment, chez les députés, un esprit de révolte contre le premier ministre et sa politique. Si le Parlement s'insurgeait contre le cabinet, si M. Asquith, dans le cas où il serait élu à Paisley, prenait la tête de l'opposition et ramenait à lui les députés libéraux de la coalition, on risquerait de voir le Parlement dissous. Mais, il est encore trop tôt pour faire, à ce sujet, des pronostics certains.

Le Centre et la république rhénane
 Ludwigshafen, 16 février.
 On apprend que, lors du congrès palatin du parti du Centre, qui a eu lieu récemment, six des députés rhénans ont voté en faveur de la création d'une république populaire rhénane. La majorité adverse a relevé les difficultés qu'entraînerait pour le parti l'adoption d'un tel mot d'ordre aux élections prochaines.

La démission de M. Herriot
 Lyon, 16 février.
 Le conseil municipal de Lyon a discuté ce soir le projet portant relèvement des tarifs des tramways lyonnais. Au vote, le projet a été adopté par 28 voix contre 18, ces dernières, toutes socialistes.

A la suite de ce vote, M. Herriot a donné sa démission de maire.

Grève en Hollande
 La Haye, 16 février.
 On mande de Rotterdam à la Gazette de Francfort :
 Le comité des travailleurs des transports et des marins a fait distribuer des tracts informant la population des Pays-Bas que la grève des ouvriers du port commencera à midi. Ces jours derniers déjà, les matelots s'étaient refusés à s'embarquer sur les navires en partance.

Inculpé rayé
 Paris, 16 février.
 (Havas.) — Le Temps annonce que l'examen

des charges invoquées contre le grand-duc de Hesse a engagé les Alliés à rayer son nom de la liste des coupables.
 (Le grand-duc de Hesse venait d'établir qu'on lui imputait des actes qu'il ne pouvait avoir commis ni ordonnés, n'ayant rien eu à faire là où ils avaient été perpétrés.)

Les Cendres

Cendres des rameaux bénits, ou restes des foyers éteints, poussière des troncs de la forêt, autrefois pleins de séve, impalpable matière qu'un souffle enlève, la main du prêtre, demain vous déposera sur nos fronts, en signe de croix. Signe muet, mais combien éloquent, accompagné des paroles qui nous rappellent que notre chair d'un jour, issue de la matière, est destinée, comme toute chose périssable, à retourner en poussière.

Il y a d'abord quelque chose de révoltant dans cette pensée que le cimetière absorbera nos corps et que les sucs de la terre se nourriront de tout ce qui, en notre être, a apparu comme une beauté, une grâce, une intelligence, ou un charme. Mais le chrétien, tout en s'abaissant dans la pensée de ce géant, sait que son âme immortelle viendra un jour chercher ce corps et le relever superbement de ses humiliations et le reconstituant et en l'irradiant des splendeurs du Ciel.

Si l'Eglise se met à parler à ses fidèles d'une façon aussi sombre, c'est qu'elle soit de voir le préparer à l'exercice de la pénitence, à cette mortification du carême, si adoucie maintenant, mais qui, autrefois, malaisé les corps et les inclinait à une stricte discipline dans l'abstention des plaisirs et des mets savoureux. Saint Jean, le précurseur, prêcha un baptême de pénitence, pour la venue de Notre-Seigneur, et donna lui-même l'exemple de toutes les austérités. Le jeûne était pratiqué par les Israélites, et tous ceux qui voulaient obtenir les grandes choses se préparaient par la prière et la pénitence à l'accomplissement de leur mission.

Les exemples de l'Ancien Testament nous prouvent que l'idée d'une expiation, due par le péché, et destinée à faire triompher de la faiblesse de la chair, a toujours existé dans l'humanité, dès qu'elle a cherché, en dehors des voies païennes, à se rapprocher d'un idéal divin. Quoi d'étonnant que l'Eglise, qui, dans sa mission maternelle, pénètre tous les secrets et les dangers de nos cœurs, nous engage, dans notre intérêt éternel, à ne pas oublier nos fins dernières et à acquiescer, par l'exercice de certaines privations, plus d'empire sur nous-même, pour résister au mal? Car qui de nous ne sait, pour l'avoir expérimenté, que l'habitude de ne pas tout accorder à son corps et à ses désirs rend l'âme plus vaillante et le caractère plus équilibré? Sans vouloir entrer dans la question de la formation de la volonté, nous savons que ce n'est pas parmi les gens adonnés aux plaisirs, à la vie molle et facile, que nous trouverons des personnalités fortes et ce que l'on est convenu d'appeler un caractère. Tout ce qui est vrai, tout ce qui est robuste, ne s'acquiert que par l'exercice du sacrifice. Parmi les vicissitudes de l'existence, celui qui est habitué à supporter les privations, les incommodités, souffrira moins que celui dont la vie raffinée, exempte de toute gêne, se trouvera un jour en face de difficultés. Et ainsi, même pour notre bonheur terrestre, l'Eglise prêche efficacement lorsqu'elle parle de mortification et débute par la réception des cendres à l'ouverture du carême.

Il semble que toutes les fois que la loi de la pénitence a été non seulement violée, mais remplacée par un luxe et des convoitises effrénées, Dieu s'est chargé par des coups terribles de rappeler à l'humanité ce suprême devoir. Tandis que, à certaines époques de l'histoire, il a choisi des âmes saintes dont les longues et inexplicables souffrances, comme celles de sainte Léoline, de sainte Thérèse, de sainte Catherine de Gènes, d'Anne Emmerich et de tant d'autres, étaient chargées de racheter les crimes et les fautes des pécheurs; tout près de nous, la guerre déchaînée sur le monde a appris à chacun les expiations forcées.

Aux esprits incroyants et matérialistes du vingtième siècle, la vie des religieux et des religieuses avait paru trop austère, trop contrairement à la liberté individuelle, trop moyennagèuse, et on les avait chassés de leurs cloîtres. Mais les religieux n'ont pas tardé à être remplacés; les disciplines sanglantes ont fait place à la balle meurtrière ou à l'obus assassin; la robe de bure a fait place à la capote de boue, les sandales carmélites sont devenues des chaussures de vase gluant, et, sans figure de style, de la plante des pieds jusqu'au sommet de la tête, les hommes sont apparus couverts de terre, et défigurés dans la saleté. Plus de lit, plus de maison, plus d'habit, plus de pain, plus de famille! Puis, ceux qui étaient riches ne possèdent plus rien! La pauvreté a repris ses droits avec son cortège de travail

et de misères, et la faim et la maladie ont achevé le cortège de l'expiation. Est-elle terminée? Non, car une partie du monde rit, tandis que l'autre pleure, et l'argent gagné et dépensé follement n'a plus de prix! Non, car les larmes coulent encore des yeux des mères, et des courages héroïques continuent à lutter et à chercher, et combien de vies brisées orneront longtemps miséricorde!

Immuable à travers les événements, l'Eglise aujourd'hui s'adresse à chacun de nous pour que nous ne refusions pas d'être les disciples du Christ, et que nous entendions le langage muet des cendres bénies, impalpable matière qu'un souffle enlève, et que la main du prêtre déposera demain sur nos fronts en signe de croix.

La réponse de l'Entente à l'Allemagne

Paris, 17 février.
 (Havas.) — Voici le texte de la note remise au gouvernement allemand sur la question de la livraison des coupables :

Les Alliés ont examiné attentivement la communication adressée le 25 janvier 1920 par le gouvernement allemand pour exposer les graves conséquences tant politiques qu'économiques qu'aurait pour l'exécution même du traité de paix du 28 juin 1919, la mise en œuvre des dispositions contenues dans les articles 228 et 230 sur la livraison des Allemands accusés d'avoir violé les lois et coutumes de la guerre.

Les puissances constatent d'abord que l'Allemagne se déclare hors d'état d'exécuter les obligations résultant des articles cités, du traité qu'elle a signé; elles se réservent d'user dans la mesure et sous la forme qu'elles jugeront convenable des droits que leur donne le traité.

Dans cette hypothèse, elles prennent acte cependant de la déclaration faite par le gouvernement allemand qu'il est prêt à ouvrir sans délai, devant la cour suprême de Leipzig, une procédure pénale entourée des garanties les plus complètes, contre tous les Allemands dont les puissances alliées et associées ont l'intention de demander l'extradition.

La poursuite que le gouvernement allemand se propose d'engager lui-même est compatible avec l'exécution des articles 228 et 230 du traité de paix et est expressément prévue à la fin de son premier alinéa. Fidèles à la lettre et à l'esprit du traité, les Alliés se garderont d'intervenir en rien dans la procédure de la poursuite et du jugement, pour laisser au gouvernement allemand pleine et entière responsabilité.

Ils se réservent d'apprécier par les faits la bonne foi de l'Allemagne, la reconnaissance par elle des crimes commis et le sincère désir de s'associer à leur punition. Ils verront si le gouvernement allemand qui s'est déclaré hors d'état d'arrêter, pour les remettre aux Alliés, les inculpés figurant sur la liste des coupables, est réellement décidé à les faire juger lui-même par la cour de Leipzig.

En même temps, les Alliés poursuivent la manifestation de la vérité et de la justice, confiée à une commission mixte et interalliée le soin de rassembler, de publier et de communiquer à l'Allemagne le détail des charges relevées contre chacun de ceux dont son acte établit la culpabilité.

En dernier lieu, les Alliés tiennent à établir d'une manière formelle que la procédure devant une juridiction telle que celle qui est composée ne peut en aucun cas annuler les articles 228 et 230 du traité de paix. Les puissances se réservent d'apprécier si la procédure proposée par l'Allemagne pour assurer aux coupables toute garantie de justice n'a pas en définitive pour effet de les soustraire au juste châtiment de leurs forfaits. Les Alliés exerceront alors leur droit dans sa plénitude en saisissant leurs propres tribunaux.

NÉCROLOGIE

Le vicar apostolique de la Cochinchine occidentale
 A Dijon, où il se trouvait de passage, vient de mourir Mgr Lucien Mossard, Vicar apostolique de la Cochinchine occidentale, de la Société des Missions étrangères de Paris.
 Il était âgé de 69 ans et avait été nommé le 1^{er} février 1899 avec le titre d'évêque de Médéa.
 Il aura comme successeur son coadjuteur Mgr Victor Charley Quinton, évêque titulaire de Laranda. Le siège du Vicariat est Saïgon.

M. le rédacteur Cavelli
 On annonce de Gossau (Saint-Gall), la mort de M. le docteur en droit Léon Cavelli, rédacteur du journal catholique Fürstentander. M. Cavelli était âgé de 32 ans seulement.
 M. Léon Cavelli avait fait ses études à l'université de Fribourg; il était membre de la Société des Etudiants suisses. En 1914, il avait pris la rédaction de la Gazette de Rorschach, qu'il a quittée l'année dernière pour passer à

celle du Fürstentander. Il avait du talent et de l'activité.
 Notre jeune confrère a succombé à une pneumonie.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Le Pape et les affamés
 Sa Sainteté Benoît XV a fait remettre à la disposition du cardinal Bertram, archevêque de Breslau, une somme de 500,000 francs pour le soulagement des enfants affamés d'Allemagne.

Le Conseil fédéral et M. Poincaré

Le président de la Confédération a adressé le télégramme suivant à M. Raymond Poincaré, président de la République française :
 « Au moment où vous quittez les hautes fonctions présidentielles que vous avez occupées avec une distinction si rare, je tiens à vous remercier chaleureusement, au nom du Conseil fédéral suisse, de la sympathie active et constante, récemment encore affirmée, que vous avez témoignée à la Suisse, au cours de votre septennat. Je souhaite en même temps, Monsieur le Président, très cordialement que vous puissiez longtemps encore mettre au service de votre pays vos éclatantes lumières et votre autorité incontestée. — Motta, président de la Confédération suisse. »

L'historien PASTOR représentant d'Autriche auprès du Vatican

La nomination du Dr Louis Pastor comme représentant de la République d'Autriche auprès du Vatican doit être qualifiée d'extrêmement heureuse. L'auteur de la monumentale Histoire des Papes au sortir du moyen âge est un savant doublé d'un diplomate, ainsi qu'il a eu l'occasion de le prouver maintes fois pendant son long séjour dans la Ville éternelle comme directeur de l'Institut historique autrichien, à la tête duquel il succéda, en 1891, au conseiller impérial von Sichel, un autre historien de grande renommée.

Le Dr Pastor passa à Rome d'Innsbruck, où il occupait la chaire d'histoire des 1880 et où il commença son considérable ouvrage, qui n'a d'égal que la célèbre Histoire du peuple allemand de Janssen, dont l'influence fut, vis-à-vis de la Réforme luthérienne, ce que celle des travaux de Taine a été vis-à-vis de la Révolution française : la ruine de nombreuses légendes.

Le jeune Pastor eut le bonheur de rencontrer à Francfort — où sa famille était venue d'Aix-la-Chapelle — en Jean Janssen mieux qu'un maître : un père qui lui communiqua la passion pour les fouilles et les recherches historiques et pour le sérieux de la méthode. Son Histoire des Papes est bien une œuvre fondamentale de vérité où la doctrine de l'Eglise éclate et reluit à travers les défaillances, les erreurs et les fautes des hommes.

Le père de M. Pastor était protestant; la mère, catholique; c'est la foi de sa mère qu'il retint. Il épousa la fille du bourgeois de Bonn, qu'il avait connu lors de son séjour à l'université comme étudiant; il a rencontré en elle l'auxiliaire que sa mission exigeait. Il acheva ses études à Berlin et à Vienne et se couronna par ses travaux dans les Archives du Vatican à Rome.

Il aurait dû obtenir une chaire à l'université viennoise; mais les influences anticléricales l'empêchèrent même longtemps d'en obtenir une à Innsbruck; on ne céda que devant la supériorité indéniable de son mérite.

A l'explosion de la guerre entre l'Italie et l'Autriche, M. Pastor dut quitter Rome et se retirer à Vienne.

La PETITE GAZETTE

L'auto de guerre du maréchal Foch
 La limousine noir-bleu du maréchal Foch, la 130.348-R-G-A-T-2.325, qui, durant les hostilités transporta sur les fronts français et italiens le commandant en chef des armées alliées, a été mise en vente, au parc du Champ-de-Mars, à Paris, par les services de la liquidation des stocks.
 Voilà quelques mois, elle avait été adjugée pour 84,000 francs à M. Macé, maire de Selles-Saint-Denis (Loir-et-Cher). Pour diverses raisons, M. Macé ne put en prendre livraison.
 Pour la somme de 74,007 francs M. Ormon, à Paris, est devenu acquéreur de l'auto historique, ayant servi aux déplacements du glorieux chef. Elle avait été réquisitionnée jadis pour le prix de 15,000 francs.
 Sur chacune des portières de la 130-348 sont peints deux modestes petits bâtons de maréchal.
 En plus de ces armoiries qui authentiquent la voiture, une attestation écrite certifie que la fameuse limousine noir-bleu a bien été celle du maréchal Foch.

FRIBOURG

Les funérailles de Mgr Collard

La maison Paul Savigny a édité une série de cartes postales très réussies du cortège des funérailles de S. G. Mgr Collard. La collection comprend 8 sujets : Professeurs de l'Université ; Clergé séculier et régulier ; Groupe des Chanoines, dignitaires ecclésiastiques et Erévères ; Le prêtre officiant et la dévotion mortelle de Mgr Collard ; Maison épiscopale et parents du défunt ; Conseil d'Etat de Fribourg ; Délégués officiels de Vaud, Genève et l'Ambassade de France ; Groupe de bannières.

Conférences de Saint-Nicolas

Les conférences de ce carême, qui commenceront dimanche prochain, entreront, cette année-ci, dans un nouveau cycle de trois ans. Après les expositions apologetiques sur Jésus-Christ, qui ont rempli les trois derniers carêmes, MM. les conférenciers aborderont un sujet pratique par l'étude des vertus théologiques ; ils commenceront par la foi. Voici les titres de cette prochaine série :

- Dimanche 22 février : Les vertus théologiques, par M. le chanoine de Weck ;
- Dimanche 29 février : Nature de la foi, par le R. P. de Munywick ;
- Dimanche 7 mars : La préparation personnelle de la foi, par M. l'abbé Besson, Supérieur du Séminaire ;
- Dimanche 14 mars : L'éducation de la foi, par le R. P. Jacquini ;
- Dimanche 21 mars : Les dangers de la foi, par le R. P. Commerson, Missionnaire de Saint-François de Sales ;
- Dimanche 28 mars : L'esprit de foi, par M. l'abbé Schuli, curé de Sainte-Clotilde de Genève.

Un deuil au pensionnat de La Chassotte

La semaine dernière est morte, et, samedi, a été enterrée la Révérende Mère Anna, Directrice du Pensionnat de La Chassotte depuis près de six-dix ans.

Mère Anna était bien connue à Fribourg, où pourtant on ne la voyait jamais puisque, depuis dix ans, la paralysie la tenait clouée sur son fauteuil ; mais son intelligence, ouverte à toutes les initiatives généreuses, et son cœur, d'une charité impuisable, la faisaient s'intéresser pratiquement à toutes nos œuvres. On était sûr de recevoir toujours bon accueil quand on allait la trouver, et lorsqu'on lui paraît d'une œuvre de bienfaisance, on ne repartait pas, sans avoir obtenu beaucoup plus qu'on n'avait osé espérer.

Lorsque nous eûmes à Fribourg le passage des évacués et des internés, la générosité de Mère Anna put se donner libre cours ; aussi la France a-t-elle tenu, par son représentant à Berne, à lui décerner la Médaille de Charité. Mère Anna était vraiment une mère, ayant de la mère toute la sollicitude, toute la bonté, toute la tendresse, tout le dévouement poussé jusqu'au sacrifice, et surtout l'indulgence toujours souriante et apaisante ; dans la maison, chacun sentait si bien tout cela qu'aujourd'hui, les maîtresses et les enfants, malgré cependant toute l'affection qu'ils donnent à celles qui désormais porteront, toutes seules, le poids des responsabilités, des maîtresses et les enfants se sentent comme orphelins et sont désolés.

Le R. P. Raymond, aumônier du Pensionnat, a redit les mérites de la défunte, en un éloge funèbre des plus éloquentes.

4^e concert d'abonnement

Le 4^e concert d'abonnement aura lieu dimanche prochain, 22 février, à 4 h., à la Granette, avec le concours du Quatuor à cordes de Zurich, que les abonnés des concerts ont en déjà l'occasion d'apprécier et auquel sa parfaite homogénéité et sa technique brillante assurent partout où il se fait entendre le plus éclatant succès.

Au programme figurent des œuvres qui représentent trois écoles musicales différentes : le Quatuor en do mineur, op. 51-I de J. Brahms, le Quatuor en fa mineur, de H. Gagnébin, jeune compositeur lausannois, qui s'est imposé dès l'abord comme l'un de nos meilleurs compositeurs romands. Son Quatuor a obtenu le plus vif succès, lorsqu'il fut joué pour la première fois, par le Quatuor de Zurich, cette année-ci, à Berthoud, à la fête des musiciens suisses. Enfin, nous entendrons encore le quatuor en ré majeur de C. Franck.

Ce concert, par la valeur des œuvres qui figurent au programme et par la réputation des quatre artistes qui les interpréteront, se recommande de lui-même.

Le 5^e et dernier concert de la série aura lieu le jeudi 4 mars, à 8 h. 1/2 du soir, avec le concours de la célèbre cantatrice, M^{lle} Ilona Durigo.

Les cartes d'abonnement et les billets pour un seul concert sont en vente au magasin de musique von der Weid ; on en trouvera, le jour du concert, à l'entrée de la salle.

Subscription pour la chapelle du Sacré-Cœur, à Poelenz

Un domestique, 10 fr. — Anonyme de Heitenried, 25 fr. — Anonyme, pour obtenir une guérison, 10 fr. — Anonyme, 10 fr.

Anonyme de Domsdidier, 20 fr. ; Anonyme d'Omnes, 10 fr. ; Liste carrelée de la Librairie catholique, 26 fr.

Les dons peuvent être envoyés à Mgr. Essava, R^m Prévôt ; à la Librairie catholique ; au Bureau des Œuvres du Sacré-Cœur, 249, rue de Moral ; ou versés au Compte de chèques 114, 54, Fribourg.

Pour les Vieux

Anonyme de Rue, 10 fr. — Anonyme de Rue, 10 fr.

Pour le bien des aveugles

L'Union fribourgeoise pour le bien des aveugles a tenu, samedi dernier, son assemblée générale annuelle.

L'année 1919 s'est heureusement caractérisée par une réjouissante activité. Si le nombre des sociétaires ne s'est pas accru dans des proportions que l'on souhaiterait, il s'est augmenté cependant de 12 unités.

Grâce au très bienveillant accueil fait à l'Union fribourgeoise par les banques et les principaux industriels et commerçants de la place, on a pu organiser un dispensaire pour personnes souffrant des yeux.

Ce dispensaire, installé à la Providence, fonctionne chaque lundi, de 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2.

M. le docteur Musy a examiné, en 28 jours d'ouverture, 134 malades, qui ont fait 232 visites le lundi et sont revenus, pendant la semaine, se faire traiter par les Soeurs suivant ses directions, ce qui porte à 1500 environ le chiffre des consultations pour dix mois d'exercice.

Les cas traités sont très variés, ainsi que le relève M. Musy dans un très instructif rapport. Ce sont des victimes de la scrofaleuse et de la tuberculose qui sont les clients ordinaires du dispensaire.

Il a été fait deux opérations : l'une à l'hôpital de la Providence, l'autre à l'hôpital des Bourgeois. Toutes deux ont été couronnées de succès. Les petits abcès, ozelets, etc., sont opérés séance tenante.

Par cet aperçu trop rapide, on peut se convaincre que la création de ce dispensaire répond à un réel besoin.

Le médecin scolaire, M. Charles Favre, a adressé au dispensaire 7 enfants (6 filles, 1 garçon) dont la vue défectueuse exigeait des lunettes. Il leur en a été fourni suivant les prescriptions médicales.

Si une partie de l'activité de la société a été absorbée par la marche du dispensaire, le comité n'a pas oublié ses anciens protégés.

Comme par le passé, il a continué à accorder des subsides (trop modestes, hélas, vu la rigueur des temps) à quatre aveugles du canton. Il a payé la pension d'une fillette à l'Institut du Jura et a alloué des secours à 6 personnes qui n'avaient pas les moyens d'aller se faire soigner dans une clinique spéciale (Aarau, Berne ou Lausanne).

Grâce aux généreux donateurs, au dévouement des Soeurs de la Providence et de M. le docteur Musy, l'Union est arrivée à un résultat heureux, sans doute, mais encore insuffisant. C'est pourquoi elle fait appel à la bonne volonté des personnes charitables qui lui viendraient en aide par une cotisation régulière annuelle. S'adresser au président, M. H. de Buman, rue Saint-Pierre, ou à M^{lle} Jeanne Em, caissière.

Section fribourgeoise de la Croix-Rouge suisse

Le 30 janvier dernier, la Croix-Rouge de Fribourg tenait son assemblée générale, relativement peu fréquentée, ce qui donna une fois de plus raison à l'évidente constatation que l'intérêt n'est pas suffisamment éveillé en notre ville à l'égard de cette institution nationale et de si haute portée philanthropique.

L'intéressant rapport présenté par le comité enregistré la démission de leurs charges de M. de Montenach, président ; M. le docteur L. Weissenbach, vice-président ; M^{lle} G. Reichen, secrétaire.

Le rapport souligne les points suivants :

1. Nécessité d'établir une collaboration plus étroite entre la section de la Croix-Rouge et les œuvres locales qui s'occupent de santé et d'hygiène ;
2. Nécessité de voir aux moyens à employer pour favoriser le recrutement de nouveaux membres. (De 90 en 1914, le nombre en est aujourd'hui de 344, mais il faut qu'il croisse encore) ;
3. Les préoccupations de cette ère de paix doivent tendre à l'utilisation des fonds disponibles pour achat de matériel destiné à rendre service en cas d'accidents, de sinistres ou d'épidémies.

Le rapport financier est présenté avec la précision coutumière, par le caissier de la section, M. Kolly. Stance tenant, M. le président démissionnaire cède la présidence à son successeur, M. le docteur Bonifazi. Le nouveau président de la section, en termes excellents, remercie l'assemblée de l'honneur qui lui est fait, il remercie spécialement de leur dévouement M. de Montenach et les autres membres démissionnaires, émet ses idées personnelles, parlées du reste par l'assemblée, sur le programme d'action future de la section, revenue à son activité normale. Tandis qu'elle a largement témoigné de son bon cœur durant la guerre, sacrifiant ses ressources aux requêtes qui n'attendent pas, elle a à revenir, aujourd'hui, à un programme de paix plus strictement déterminé par ses statuts.

Le recrutement de nouveaux membres sera secondé sans doute par une conférence proposée par le comité international de la Croix-Rouge à Genève, et qui se donnera prochainement à Fribourg, sur le but que se propose la Croix-Rouge. La conférence sera annoncée d'avance et l'on espère une salle comble.

Les discussions soulevées dans l'assemblée générale portent spécialement sur des faits rétrospectifs : activité durant l'épidémie de grippe. A ce propos, est soulevée la question si urgente de doter chaque commune ou chaque paroisse d'une infirmière, appelée à rendre les plus précieux services.

M. Léon Genoud exprime les desiderata relatifs à la Ligue fribourgeoise contre la tuberculose, et demande notamment que ses efforts soient secondés par la section fribourgeoise de la Croix-Rouge.

Bien que la constitution du comité de la section relève de la compétence du comité, l'assemblée générale est informée de cette prochaine constitution qui est la suivante : Président ; M. le docteur Bonifazi ; vice-président ;

M. R. Schuli, juge cantonal ; vice-présidente : M^{lle} de Zurich de Reynold ; caissier : M. J. Kolly, receveur général ; secrétaire : M. le docteur Ch. Plancherel. Autres membres : M. le docteur E. de Buman ; M. A. Büllet, sous-directeur à la Banque de l'Etat ; M. F. Claraz, conseiller communal ; M. le lieutenant-colonel M. Hefer ; M. de Montenach, conseiller aux Etats ; M. E. Perrier, conseiller d'Etat ; M^{lle} G. Reichen ; M^{lle} A. Thurlet ; M. B. de Weck, conseiller d'Etat ; M. le docteur L. Weissenbach.

Marché de Fribourg

Prix du marché du samedi 14 février 1920 :

Ceufs, 1 pour 35 centimes. Pommes de terre, les 5 lit., 70-80 cent. Choux, la pièce, 30-50 cent. Choux-fleurs, la pièce, 30 cent-1 fr. Carottes, les 2 lit., 30-40 cent. Salade, la tête, 20-30 cent. Poireau, la botte, 10-15 cent. Epinards, la portion, 20-30 cent. Chicorée, la tête, 30-40 cent. Oignons, le paquet, 20-25 cent. Reves, le paquet, 10-20 cent. Salsifis, scaronères, la botte, 40-60 cent. Choucroute, l'assiette, 20-30 cent. Carottes rouges, d'assiette, 15-20 cent. Rutabaga, la pièce, 10-30 cent. Choux de Bruxelles, les 5 lit., 50-60 cent. Pommes, diverses sortes, les 5 lit., 50-80 cent. Poires, diverses sortes, les 2 lit., 40-60 cent. Citrons, la pièce, 10 cent. Oranges, la pièce, 10 cent. Mandarines, 2 pour 15 cent. Noix, le lit., 50-60 cent. Châtaignes, le kilo, 70-90 c.

Sommaire des Revues

Revue des Jeunes. — 10 février : Billet de quinzaine. — Senex : L'aviation et le costume. — A. D. Serillanges : Le corps et l'âme dans les maladies de l'esprit. — J. B. Erian : Un apôtre des étudiants au XIII^e siècle. Le Bienheureux Réginald. — Paul Bonte : Les sympathies catholiques de Georges Sorel. — T. L. Riggs : Les signes d'un renouveau catholique. — F. A. Blanche : La Revue des sciences philosophiques et théologiques. — Eugène Dutoit : Régime industriel et vie familiale. — René Sautou : La symphonie pastorale. — Victor Bucaille : Dans la catholique Bavère.

3, rue de Luynes, Paris (VII^e). Un an : 25 fr. ; 6 mois : 13 fr. ; le numéro : 1 fr. 25.

Changes à vue de la Bourse de Genève

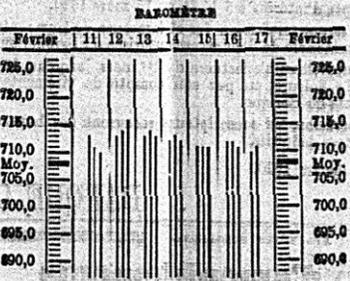
Le cours ci-après s'entend pour les chèques et versements. Pour les billets de banque, il peut exister un écart.

Le premier cours est celui auquel les banques achètent ; le second, est celui auquel elles vendent l'argent étranger.

	Demande	Offre
Paris	43 10	44 10
Londres (livres st.)	20 59	20 98
Allemagne (marc)	6 17	7 17
Italie (lire)	32 50	34 50
Autriche (couronne)	1 70	3 70
Frague (couronne)	5 12	7 12
New-York (dollar)	9 93	6 33
Bruzelles	43 80	45 80
Madrid (peseta)	104 75	108 75
Amsterdam (florin)	225 75	227 75
Pétrograd (rouble)	6 50	10 80

BULLETIN METEOROLOGIQUE

Du 17 février



THERMOMETRE C.

Febv.	11	12	13	14	15	16	17	Febv.
7 h. m.	7	8	-3	-3	-2	-2	-2	7 h. m.
11 h. m.	8	3	-2	-2	-3	-3	-3	11 h. m.
7 h. s.	5	3	-2	-1	-1	-1	-1	7 h. s.

TEMPS PROBABLE

Zurich, 17 février, midt.

Nuageux ; température au-dessus de zéro. Dans le jour, quelques précipitations (pluie ou neige suivant l'altitude)

Contre Refroidissements Influenza Affections des Pouxons employez le SIROP PIVIGA „ZYMA“

Complètement inoffensif, d'un goût agréable et d'une valeur éprouvée. Recommandé par les médecins. So trouve dans toutes les pharmacies

Fumeurs, fumez

mais n'oubliez pas de préserver vos bronches et de rafraîchir votre gorge par l'emploi régulier des Tablettes Gaba, souveraines contre la toux.

Méfiez-vous ! Exigez les Tablettes Gaba en boîtes bleues à fr. 1.75.

Dernière Heure

Au Conseil suprême

(Havas.) — Le Conseil suprême s'est réuni lundi matin, à 11 heures. Etaient présents : MM. Lloyd George, lord Curzon, MM. Nitti, Gambon, Berthelot, Chinda et Venizelos, ainsi qu'un certain nombre d'experts techniques.

Le conseil a discuté la question d'Orient.

M. Venizelos a parlé de la situation de la Grèce par rapport au règlement des affaires turques.

Le conseil s'est réuni à nouveau à 5 h. 1/2. La réunion a duré assez tard.

(Havas.) — M. Lloyd George et M. Nitti ont conféré seul à seul pendant 2 heures, hier, après midi, lundi, probablement au sujet de l'Adriatique.

L'Entente et l'extradition de Guillaume II

(Havas.) — Le conseil suprême des Alliés a répondu par une nouvelle note au refus de la Hollande de livrer l'ex-empereur allemand, dans laquelle il prie le gouvernement hollandais de revenir sur son refus, basé sur des considérations acceptables mais toutes personnelles d'un Etat qui s'est tenu à l'écart de la guerre et ne mesure peut-être pas exactement tous les devoirs et les dangers de l'heure présente.

Les engagements des puissances à l'égard des peuples, l'importance de la question posée, les responsabilités politiques obligent les puissances à maintenir et à renouveler leur demande.

Les Alliés ne peuvent pas attendre la création d'une cour de justice internationale, car la Société des nations n'a pas encore atteint un degré de développement suffisant pour qu'on puisse admettre un recours à elle ou à un tribunal, quel qu'il soit, créé par elle, afin d'obtenir une prompt satisfaction.

Le gouvernement des Pays-Bas ne paraît pas considérer qu'il a, en commun avec les nations civilisées, le devoir d'assurer la punition de crimes contre le droit et contre les principes de l'humanité, crimes dans lesquels Guillaume de Hohenzollern a assumé, d'une manière aujourd'hui indéniable, une lourde responsabilité.

Les Alliés ne peuvent dissimuler la surprise qu'ils ont éprouvée en ne trouvant pas, dans la réponse hollandaise, un seul mot de désapprobation pour les crimes commis par l'empereur et dont tant de nationaux hollandais ont été eux-mêmes les innocentes victimes en haute mer.

Aide à juger l'auteur de tels crimes pour lesquels, selon la parole de Grotius, les pouvoirs judiciaires sont à condamner, s'accorde pleinement avec les buts poursuivis par la Société des nations.

La Hollande aussi doit être impressionnée par les manifestations réactionnaires qui ont suivi son refus.

Les Alliés rappellent au gouvernement hollandais que, s'il persiste dans son refus, il prendra une responsabilité directe dans la mise du criminel à l'abri des revendications du droit et dans une propagande si dangereuse pour l'Europe et le monde. La présence de l'ex-empereur tout près de la frontière allemande constitue, pour les puissances, une grave menace qu'on ne peut leur demander d'accepter.

Les puissances ne peuvent passer sous silence le sentiment pénible que leur cause le refus de leur remettre l'empereur, sans aucun examen des possibilités de concilier les scrupules de la Hollande avec telle autre solution, par exemple l'éloignement de l'ex-empereur de la scène de ses crimes.

Les puissances insistent de la manière la plus soignée et la plus pressante auprès du gouvernement hollandais sur l'importance qu'elles attachent à un nouvel examen de la question. Elles désirent bien faire comprendre combien la situation pourrait devenir sérieuse si le gouvernement des Pays-Bas n'était pas en mesure de donner les assurances qu'exige si impérieusement la sécurité de l'Europe.

Convention franco-luxembourgeoise

Paris, 17 février.

La convention entre la France et le Luxembourg relative aux chemins de fer a été signée samedi. Elle donne satisfaction aux intérêts des deux parties. L'arrangement est intervenu sans qu'il ait été touché aux droits souverains du Luxembourg et il prend en considération la sécurité stratégique et militaire et les intérêts économiques des deux puissances voisines.

M. Wilson et le problème de l'Adriatique

Milan, 16 février.

Le *Corriere della Sera*, commentant l'intervention du président Wilson dans la question de l'Adriatique, a admis pas que ce coup de théâtre puisse embrouiller davantage encore la question de l'Adriatique dans le but que celle-ci soit réglée contre les intérêts italiens. Il n'est pas admissible, dit ce même journal, que le monde puisse être gouverné par un homme malade.

Berne, 16 février.

De l'Agence télégraphique suisse :

Dans la dépêche Havas reproduisant une communication du *Temps*, relative au mémoire remis par l'ambassadeur des Etats-Unis à propos du problème de l'Adriatique, il faut lire :

« Le président Wilson fait entendre que, si les puissances alliées devaient régler le problème de l'Adriatique sans consulter le gouvernement des Etats-Unis, celui-ci se verrait dans l'impossibilité de continuer à s'occuper des affaires européennes. »

Le Voralberg et la neutralité suisse

Bregenz, 16 février.

Au sujet des nouvelles relatives à l'entrée de la Suisse dans la Société des nations, le *Voralberger Volksblatt* dit : « Grâce aux efforts de l'ancien conseiller fédéral Ador et de M. le professeur Max Huber, la Suisse sauve sa neutralité au moment où l'Europe sort d'une période de confusion pour entrer dans celle de reconstruction générale. Nos chers voisins de l'autre rive du Rhin sont à féliciter et à envier pour leurs importants succès politiques. »

L'emprunt italien

Rome, 17 février.

L'emprunt national a atteint jusqu'à 16 milliards de lires, dépassant d'un milliard les prévisions du ministre du Trésor. La souscription se poursuit.

SUISSE

Les casinos

Brugg, 17 février.

Le comité central du parti radical argovien a décidé de rejeter l'initiative fédérale sur les maisons de jeu, parce qu'elle menace le casino de Baden.

Publications nouvelles

Miceliangelo. Par Romain Rolland. Raschbe et C^e. Éditions, Zurich.

C'est une traduction allemande d'une œuvre de Romain Rolland que la maison Rascher offre au public. L'auteur a unifié la vie et l'œuvre de Michel-Ange dans une synthèse puissante et grandiose. Il arrive à la conclusion que Michel-Ange, par sa préférence pour une conception réaliste plutôt que réaliste de l'art, a corrompu le goût artistique en Italie. C'est à une conclusion paradoxale, à laquelle on ne saurait souscrire.

La santé revenue à M. Wilson

Rome, 17 février.

On mande de New-York au *Secolo* :

Le docteur Jung, l'un des spécialistes qui ont soigné et soignent encore le président Wilson, dans une interview avec le *Baltimore Sun*, révèle publiquement, pour la première fois, que le président a été frappé, en octobre, d'une congestion cérébrale qui avait eu pour conséquence une paralysie des articulations du côté gauche. Néanmoins, les facultés mentales ont toujours été limpides. Et même maintenant elles sont telles qu'elles lui permettraient de travailler jusqu'à 8 heures par jour avec une énergie supérieure à l'énergie normale si le docteur Greyson, qui est le médecin principal du président, le lui permettait.

Le bras et la jambe, précédemment paralysés, fonctionnent maintenant normalement. Seules les mauvaises conditions atmosphériques empêchent le président de se montrer en public.

Le successeur de M. Lane

Washington, 17 février.

Le successeur de M. Lane au ministère de l'Intérieur est M. Barton Payne, président du Shipping Board, spécialiste réputé des questions de chemins de fer.

Foch chez George V

Londres, 17 février.

Le roi d'Angleterre a reçu à déjeuner le maréchal Foch dans le palais de Buckingham.

L'Ukraine et les Soviets

Berne, 16 février.

(Bureau ukrainien.) — On mande de Bucarest :

D'après les nouvelles apportées par un membre de la Mission ukrainienne d'ici et revenant d'Ukraine, la situation de l'armée de Polkoura s'est consolidée. La propagation des épidémies a pu être enrayée ; en dépit du manque de chaussures et de vêtements, l'état moral des troupes est excellent. La tactique implacable des bolchévistes a poussé même les « borobolchistes », groupes les plus extrêmes des socialistes ukrainiens, à une opposition absolue contre les soviets. La guerre de guérilla contre les Russes prend surtout de grandes proportions dans le gouvernement de Polkoura.

Les réfugiés d'Odessa

Milan, 17 février.

On mande de Paris au *Secolo* :

Une dépêche de Constantinople annonce que le *Gregor*, qui transportait 200 réfugiés britanniques d'Odessa, s'est brisé contre le rivage de Kalos. On a pu sauver 150 personnes.

D'après une dépêche de source bolchéviste et qu'il faut accueillir avec réserve, le vapeur *Karantin*, ayant à bord 1400 réfugiés, venait de quitter Manjoul, lorsqu'il a été coulé à pic par une canonnière des habitants, furieux d'avoir été laissés à terre.

Tous les passagers auraient perdu la vie.

Grève de typographes

Essen (Prusse rhénane), 17 février.

(Wolff.) — Les imprimeurs, typographes et les autres ouvriers de la branche ont demandé une augmentation de salaires de 60 marks par semaine et se sont mis en grève, leur demande ayant été rejetée. Les journaux ne paraissent pas.

Charbon américain pour Berlin

Hambourg, 16 février.

(Wolff.) — Un vapeur japonais remonte l'Elbe avec un chargement de 1200 tonnes de charbon américain destiné en partie à Berlin, en partie à Hambourg.

Convention franco-luxembourgeoise

Paris, 17 février.

La convention entre la France et le Luxembourg relative aux chemins de fer a été signée samedi. Elle donne satisfaction aux intérêts des deux parties. L'arrangement est intervenu sans qu'il ait été touché aux droits souverains du Luxembourg et il prend en considération la sécurité stratégique et militaire et les intérêts économiques des deux puissances voisines.

M. Wilson et le problème de l'Adriatique

Milan, 16 février.

Le *Corriere della Sera*, commentant l'intervention du président Wilson dans la question de l'Adriatique, a admis pas que ce coup de théâtre puisse embrouiller davantage encore la question de l'Adriatique dans le but que celle-ci soit réglée contre les intérêts italiens. Il n'est pas admissible, dit ce même journal, que le monde puisse être gouverné par un homme malade.

Le Voralberg et la neutralité suisse

Bregenz, 16 février.

Au sujet des nouvelles relatives à l'entrée de la Suisse dans la Société des nations, le *Voralberger Volksblatt* dit : « Grâce aux efforts de l'ancien conseiller fédéral Ador et de M. le professeur Max Huber, la Suisse sauve sa neutralité au moment où l'Europe sort d'une période de confusion pour entrer dans celle de reconstruction générale. Nos chers voisins de l'autre rive du Rhin sont à féliciter et à envier pour leurs importants succès politiques. »

L'emprunt italien

Rome, 17 février.

L'emprunt national a atteint jusqu'à 16 milliards de lires, dépassant d'un milliard les prévisions du ministre du Trésor. La souscription se poursuit.

SUISSE

Les casinos

Brugg, 17 février.

Le comité central du parti radical argovien a décidé de rejeter l'initiative fédérale sur les maisons de jeu, parce qu'elle menace le casino de Baden.

Publications nouvelles

Miceliangelo. Par Romain Rolland. Raschbe et C^e. Éditions, Zurich.

C'est une traduction allemande d'une œuvre de Romain Rolland que la maison Rascher offre au public. L'auteur a unifié la vie et l'œuvre de Michel-Ange dans une synthèse puissante et grandiose. Il arrive à la conclusion que Michel-Ange, par sa préférence pour une conception réaliste plutôt que réaliste de l'art, a corrompu le goût artistique en Italie. C'est à une conclusion paradoxale, à laquelle on ne saurait souscrire.

La messe de Requiem de septième pour le repos de l'âme de
SA GRANDEUR
Mgr Placide Colliard
 Evêque de Lausanne et Genève
 sera célébrée, en la Collégiale de Saint-Nicolas, le dimanche 19 février, à 8 h. 1/2.

La Commission du Cercle de l'Union catholique de la Veveyse, à Châtel-Saint-Denis, fera chanter un office pour le repos de l'âme de
SA GRANDEUR
Mgr Placide Colliard
 Evêque de Lausanne et Genève
 Membre actif
 et Président d'honneur du Cercle
 Cet office funèbre sera célébré jeudi 19 février, à 10 heures.
 Les membres du Cercle sont instamment priés d'y envoyer une délégation.

Mademoiselle Philomène Roubaty; M. et Mme Emile Roubaty et leurs enfants; M. et M. Henri Roubaty et leurs enfants; à Villars-sur-Glâne; M. Georges Delley, à Cully; les familles de feu Aimé Roubaty et de feu François Roubaty, à Villars-sur-Glâne; les enfants de feu Jean Progin-Roubaty, à Sédilles; de feu Jacques Remy-Roubaty, à Montagny; les familles Choz-Roubaty, à Montagny; les enfants de feu Jean Charrière-Roubaty, à Corpataux et Villars; Mme Joséphine Cotting-Muller et ses enfants; à Cressier; les familles Muller, à Cressier, Nollathen, à Fribourg, ainsi que les familles alliées, ont la douleur de faire part de la mort de

Monsieur Pierre ROUBATY
 du Pré Neuf
 leur très regretté père, grand-père, beau-père, beau-frère, oncle, cousin et parent, décédé pieusement, muni des secours de la religion, le 16 février, à l'âge de 79 ans, après une très courte maladie.
 L'office d'enterrement aura lieu à Villars-sur-Glâne, le jeudi 19 février, à 9 h. 1/2.
 Cet avis tient lieu de lettre de faire part.
R. I. P.

Madame Cécile Zellweger-Torche et ses enfants, Carmen et Yvonne; M. et Mme Joseph Zellweger-Staub et leurs enfants; les familles Zellweger-Galley et Galley-Zellweger, à Fribourg, et Torche, à Lausanne, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Constant ZELLWEGER
 leur cher époux, père, fils, frère, oncle et cousin, décédé, muni des secours de la religion, après une longue et pénible maladie, à l'âge de 35 ans.
 L'office d'enterrement aura lieu en l'église du Collège, le jeudi 19 février, à 9 h.
 Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.
 Domicile mortuaire: Avenue de Beauregard, 18.

Monsieur Hermann Feldmann; M. Armand Feldmann, à Bulle; Mme et M. Cuenin-Maire de Belvoir (France) et leurs enfants; Mme et M. Serex-Feldmann et leur fille, à Lausanne; les familles Cuenin, à Saint-Hippolyte et Pont-de-Roide (France), et Ramière, à Cherboug, font part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Marie-Louise FELDMANN
 née Cuenin
 leur chère et regrettée épouse, mère, sœur, belle-sœur, tante et cousine, décédée le 15 février, après une très courte maladie.
 L'enterrement aura lieu en l'église du Collège, le mardi, 17 courant, à 8 heures 1/2.
 Domicile mortuaire: rue de Romont, 5.
 Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Monsieur Joseph Meuwly, à Fribourg; M. Emile Meuwly, à Genève; Mme et M. Joliet-Meuwly et leurs enfants; à Monthovon; M. et Mme Joseph Meuwly-Widmer et leurs enfants; à Fribourg; Mme et M. Elise Frey-Meuwly, à Genève, et les familles alliées Käser et Schmutz, à Guin et Bessingen, ont la profonde douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Philomène Meuwly-Käser
 leur chère épouse, mère, grand-mère, belle-mère, tante et cousine, décédée à l'âge de 64 ans, muni des secours de la religion.
 L'office d'enterrement aura lieu mercredi, 18 février, à 9 heures, à l'église du Collège.
 Domicile mortuaire: rue du Temple, 3.

Le septième pour le repos de l'âme de
Mme Jeanne Audrey
 née Marion
 aura lieu le dimanche 19 février, à 8 h. 1/2, à l'église du Collège, à Fribourg.

ON VENDRA
 aux enchères publiques, le lundi 1^{er} mars, à 1 heure de l'après-midi, au buffet de la gare de Rosé, 28 poses de bon terrain, divisées en plusieurs morceaux, situées à 5 minutes de Rosé.
 Pour tous renseignements, s'adresser à M. Joseph Oherson, à Matraz. 1552-217

On demande pour Fribourg une
CUISINIÈRE
 expérimentée (80-100 fr.) et une
 femme de chambre
 au courant du service (70-80 fr. par mois). — **Entrées: 1^{er} avril.**
 S'adresser par écrit sous chiffres P 1429 F à Publicitas S. A., Fribourg.

Petite famille de Blenne demande
Bonne cuisinière
 connaissant bien le ménage. Personne propre et de confiance. Bon gage.
 A la même adresse

1 bonne d'enfants
 trouverait engagement bien rétribué.
 Offres sous Z 1927 à Publicitas S. A., Blenne.

ON DEMANDE une jeune fille
 sachant un peu faire la cuisine. — S'adresser au Café de la Glisse, Louve, 1, Lausanne.

Demoiselle dactylographe
 demande situation, bureau ou magasin. S'adresser par écrit, sous P 1437 F à Publicitas S. A., Fribourg.

Apprenti maréchal
ON DEMANDE
 un jeune homme fort, robuste et honnête, comme apprenti maréchal.
 S'adresser à **Maxime VUICHARD, maréchal, à MARSESS.**

PAILLE
 15,000 kg., à vendre.
 S'adr. **Albert Desbaillet, Peissy, Satigny, Genève.** 1554

A REMETTRE
 tout de suite pour cause de santé

BON CAFÉ
 avec chambre, trichas prix.
 S'adr. **Jean Abbé, Place Grenus, 6, Genève.**

Fagots
 Le soussigné serait acheteur de fagots de lignures sapin, bien secs.
Fred Gröbety, commissionnaire, Lausanne.

On demande à louer, pour le 1^{er} mai, un appartement
 de trois chambres et une cuisine.
 S'adresser par écrit sous chiffres P 1410 F à Publicitas S. A., Fribourg.

A VENDRE
 1 chambre à coucher en chêne (2 lits), 1 chambre à coucher en bois, laqué blanc, 1 secrétaire-bibliothèque en acajou, plusieurs bibliothèques-étagères, une poussette, une couchette d'enfant, une desserte, un grand secrétaire, des lampes électriques, très belle porcelaine, différents petits meubles et objets, etc., etc.
S'adres. Grand'rue, 51, 2nd étage. 1556

A VENDRE
 Un bon cheval de 7 ans, à 2 mains, frano de collier.
 S'adressera **Toussaint Peiler, Glisiez.**

Tous les jours
viande fraîche de cheval
 1^{re} qualité
 Prix réduits des 25 kg.
Boucherie Chevaline, L. Hess, 184, rue des Augustins. 1574

Poules
 Je suis acheteur de poules nées en 1918-1919. Offres et prix sous chiffres P 1414 F à Publicitas S. A., Fribourg.

Qui vendrait
 à Fribourg, immeuble de bon rapport, bien placé pour affaire et bien ensoleillé? — Faire offres par écrit sous chiffres P 1426 F à Publicitas S. A., Fribourg. 1578

EMPRUNT 5 1/2 %

DU

Canton de Soleure 1920

de Fr. 12,000,000.—

Par décision du Conseil d'Etat du 2 février 1920, le canton de Soleure crée un
Emprunt de 5 1/2 % de Fr. 12,000,000.—

destiné: Fr. 5,000,000.— à l'augmentation du capital de dotation de la Banque cantonale de Soleure, Fr. 4,000,000.— à couvrir les dépenses pour mesures d'utilité publique, Fr. 1,200,000.— à des travaux d'amélioration du sol, et le reste de Fr. 1,800,000 à une réserve pour dépenses imprévues.

L'emprunt est divisé en 12,000 obligations au porteur de Fr. 1000.—, affranchies de l'impôt sur le timbre productif d'un intérêt de 5 1/2 % payable moyennant coupons semestriels au 15 mars et 15 septembre. Le premier coupon arrivera à échéance le 15 septembre 1920.

Le remboursement de l'emprunt a lieu le 15 mars 1930. Une dénonciation avant ce terme est exclue de part et d'autre. Le paiement des coupons et le remboursement du capital se feront pour les porteurs aux domiciles suivants: à la Banque cantonale de Soleure et dans ses succursales et agences, aux caisses des autres banques cantonales en Suisse et chez d'autres établissements de banque qui pourraient être désignés ultérieurement.

Toutes les publications relatives à cet emprunt seront faites valablement une fois dans la Feuille Officielle du Commerce, ainsi que dans un journal de Soleure, Bâle, Berne et Zurich.

Les formalités seront remplies pour obtenir l'admission des titres de l'emprunt aux Bourses de Bâle et Zurich.

Le canton de Soleure jouit d'une bonne situation financière. En outre, de sa fortune en propriétés et biens publics, il dispose d'un certain nombre de fonds spéciaux affectés à des œuvres utilitaires de toutes sortes. Les comptes d'Etat de 1919 ne sont pas encore arrêtés et nous sommes, par conséquent, obligés de nous référer à 1918. Ils se présentent comme suit:

Actif productif	Fr. 20,547,203.—
Actif non-productif	» 4,700,446.—
Fonds spéciaux	» 12,167,337.—
Total de l'actif	Fr. 37,474,986.—
dont à déduire du montant du passif	» 20,331,799.—
Fortune nette de l'Etat	Fr. 17,143,188.—

Les comptes de l'Etat se présentent sous un aspect tout à fait normal. Bien qu'ils soient le reflet de l'époque dans laquelle nous vivons, avec ses besoins croissants, les différents éléments imposables sont de leur côté en augmentation continue.

Pour 1918, les recettes se montent à	Fr. 8,378,229.—
les dépenses à	» 8,474,134.—
Excédent des dépenses	» 95,905.—

Ce déficit modeste s'explique facilement dans les temps actuels.
Soleure, le 2 février 1920.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT DU CANTON DE SOLEURE:
 Le Chancelier d'Etat: **D^r A. LECHNER.**
 Le Landamman: **D^r S. HARTMANN, cons. d'Etat.**

De cet emprunt un montant de
Fr. 7,000,000.—

est offert en souscription publique par les soins de la Banque cantonale de Soleure aux conditions suivantes:

- 1^o Le prix de vente est de **Fr. 955.—** avec décompte d'intérêts à 5 1/2 % au 15 mars 1920.
- 2^o Les demandes seront servies au fur et à mesure de leur rentrée. Si elles dépassent le montant de Fr. 7,000,000.—, la Banque cantonale de Soleure est autorisée d'attribuer entièrement ou en partie le solde de l'emprunt.
- 3^o La libération des titres s'effectuera du 1^{er} mars jusqu'au 15 juin 1920, au plus tard, soit directement à la Banque cantonale de Soleure, ou par son compte de virements postaux N° Va 87, ou bien par l'entremise d'autres établissements de Banque.
- 4^o Lors de la libération, les souscripteurs recevront des bons de livraison qui seront échangés à partir du 15 mars contre les titres définitifs.

Soleure, le 16 février 1920. 1533

BANQUE CANTONALE DE SOLEURE.
 La plus ancienne
Maison d'ameublements
Pierre BRUGGER, Fribourg
 Fabrique de meubles — Tapisserie
 Magasins: **Stalden, 7.** — Téléphone 227
 Dépôts: **Rue de Zehringen**
 Fondée en 1878

SCIEUR
 pour scies à cadre, est demandé chez M. Hoch, Matraz.

On demande
 de bons ouvriers ébénistes. S'adresser chez Paul LEIBIG, membre, à Feroles. 1486

ON DEMANDE
 pour entrer tout de suite ou au 1^{er} mars, une **cuisinière** capable, pour service d'hôtel en Gruyère. Bons gages. 1391
 Faire offres en envoyant certificats et photo, à Publicitas S. A., Bulle, sous P 385 B. 1391

A VENDRE
 Libre tout de suite
 1^o Une propriété avec 8 poses, verger, bon bâtiment de 3 logements, grange et écurie.
 2^o Une villa locative, gd jardin, arbres fruitiers.
 3^o 2 bâtiments à 5 min. de la gare, conviendrait à industrie ou fabrique, 4 1/2 poses, terrain à bâtir, près de la forge de Matraz.
 S'adres. à **M. Adrien Bongard, Villa Florence, Beauregard, Fribourg.** 1495

PARIS On demande p^r séjour 5 mois, bonne à tout faire, de toute confiance, p^r ménage 2 pers., petit app. — **Her. Grand d'Hauteville, Les Plessides-Blois (Vaud).** 1400

Caviste
 Jeune homme intelligent, robuste

Employé de bureau
 connaissant le français et l'allemand, demande emploi. 1425
 S'adresser sous P 1242 F à Publicitas S. A., Fribourg.

On demande à prendre quelques pensionnaires
 S'adresser à **Mme Chopard, Schenbergr. 36.**

demande place
 dans commerce de vin ou fabrication de liqueurs. Certificats à disposition.
 Offres sous chiffres P 1426 G à Publicitas S. A., Saint-Gall. 1436

A vendre
 trois lits complets à deux places et un à une place.
 S'adresser: **Ruelle des Macours, 36.**

On cherche
UNE VENDEUSE
 Un apprenti de commerce

On cherche
UNE VENDEUSE
 Bonne vendeuse connaissant les deux langues et si possible la branche, trouverait tout de suite engagement dans **Magasin de tissus** de la place.
 A la même adresse on engagerait un jeune homme intelligent comme **apprenti**.
 S'adresser par écrit sous chiffres P 1280 F à Publicitas S. A., Fribourg 1436

A l'occasion de Carnaval
Récréation
AVEC BONNE MUSIQUE
 au Café des Neigles
 Se recommande, 1563
 Le propriétaire: **F. Peissard.**

SOCIÉTÉ DES CONCERTS, FRIBOURG
 6th année
IVth CONCERT
 Dimanche 22 février, à 8 h du soir, à la Grenette

QUATUOR DE ZURICH
WILLEM DE BOER 1^{er} violon
HERMANN SCHROER 2nd violon
PAUL ESSEK viola
FRITZ FEITZ violoncelle
 Entrées à 6 et 4 fr.
 Location au **Magasin de musique L. VON DER WEID** 29, rue de Lausanne.

On cherche
UNE VENDEUSE
 Un apprenti de commerce

Fabrique, à Fribourg, cherche
comptable
 expérimentée
 capable, connaissant à fond l'établissement des bilans et sachant le français et l'allemand. — Bonnes références exigées.
 Adresser offres détaillées et présentations, avec copies de certificats et photo, sous chiffres P 1405 F à Publicitas S. A., Fribourg. 1568

Vente de chédail
 Pour cause de départ, le soussigné exposera aux enchères publiques, le **mardi, 17 février, dès 1 heure de l'après-midi**, devant son domicile, contre paiement comptant:
 3 chars à pont, 1 voiture, 1 char à marché, 1 faucheuse, 1 fanèuse, 1 charrue brabant légère, 1 petit bûtoir, 1 fût à purin, 1 char à lait, 1 bascule décimale, 2 rateaux en fer, 2 colliers de vaches, 1 harnais de cheval, 1 harnais anglais, ustensiles de laiterie environ 70 mètres de tuyaux de fontaine en fer, plusieurs échelles, quelques cents fagots, bois à brûler, perches à haricots, ainsi que beaucoup d'autres objets.
 En outre, un bon cheval de trait de 7 ans.
Hans LERCH, Walleried.

Grande vente de chédail
 Pour cause de cessation de bail, on vendra aux enchères publiques, **samedi 21 février 1920**, à midi précis, au domicile du soussigné, à **Prez-vers-Noréaz**, 2 fortes juments, dont une de 7 ans et l'autre de 8 ans, 5 chars à pont, dont 2 chars à deux chevaux, un avec cadre, l'autre à pannerie, un char à patent, pour conduire le petit bédail, un petit char à lait, une caisse à purin pouvant contenir 800 litres, un petit char à bras à pont, une caisse à gravier, une faucheuse à peigne à regain avec 5 couteaux et meule à aiguiser, une fanèuse neuve à 6 fourches, une charrue brabant, 2 herbes ordinaires, un rouleau, 2 hache-paille, un coupe-racines, 2 bronnettes à fumer, une bascule, une boîte et un bidon à lait, 5 colliers de chevaux, 2 colliers de vaches, rateaux, chaînes à brouter, un traicneau à chien. Paiement comptant.
 L'exposant: **Isidore JOYE, au Champ-des-Clous, Prez-vers-Noréaz.**

Etude de **M^e QUELOZ**, notaire à Porrentruy
VENTE PUBLIQUE
 d'une scierie et d'un rural
 Samedi 21 février, dès les 10 1/2 h. du matin, à l'auberge des **Trois-Rois**, à **Bonfol**, la **Tulierie mécanique de Bonfol** exposera en vente volontaire, aux enchères publiques:
une scierie
 comprenant une scie multiple Bochud de 650-700, une scie circulaire actionnée par un moteur électrique de 20 HP.
 Cette scierie est reliée au chemin de fer Porrentruy-Bonfol-Dannemarie, par une voie de raccordement. Affaire d'avenir en raison de sa situation à la frontière française.
un rural
 comprenant habitation, grange, écurie, jardin et verger closurés et plantés d'arbres fruitiers et environ 11 hectares (35 journaux) de bonnes terres, dont la plus grande partie forme un seul tenant aux alentours de l'usine. Installation d'eau, lumière et force électrique.
 Pour visiter, s'adresser à la Tulierie de Bonfol. Termes pour les paiements, moyennant fournir cautions solvables. 1548
 Par commission: **QUELOZ**, notaire.

CHEVAUX
 Dès aujourd'hui
Grands arrivages de beaux Ragots Chevaux et juments de 3 à 5 ans
 Prix avantageux. Facilités de paiements.
Isaac BLOCH, Payerne.

Vente de bétail
 Les amateurs de bétail pie noir trouveraient encore quelques vaches et génisses de premier choix ch z
MOTTAS FRÈRES, à Chandon, gare Grolley ou Léchelles.

Vente de bois
 On vendra aux enchères, **mercredi 18 février, dès 1 h. après midi**, dans la forêt de **Boismurat**, au-dessus de la gare de Matraz:
 30 tas de perches;
 1 moule de sapin,
 et quelques billons de sapin.
 Rendez-vous des miseurs au garage.